

le journal de Gauriac

B U L L E T I N
M U N I C I P A L
T R I M E S T R I E L
D ' I N F O R M A T I O N
& D ' E X P R E S S I O N
D E S H A B I T A N T S
D E G A U R I A C

Avril, mai, juin 2012 N° 92

www.gauriac.fr

Intervenir dans la gestion de sa commune et de son pays

Robert BALDÈS

À la demande de la Poste voilà à présent toutes nos habitations facilement identifiables pour tous et bientôt par GPS. Quatre années de travail et d'échanges avec les gauriacais auront été nécessaires. Et, lorsque nous nous étions en possession de plusieurs noms pour la même rue nous avons dû trancher à la majorité du conseil municipal. Nous ne sommes pas le premier village à instaurer des noms de rue, mais nous ne sommes pas le dernier non plus. Nous avons jugé que rien ne servait d'attendre et qu'il était opportun de le réaliser correctement. Bien sûr il reste le changement d'adresse à effectuer ! Mais demain ce sera l'intervention plus rapide des services d'urgence que nous saurons apprécier surtout lorsque nous en aurons besoin.

Le budget 2012 vient d'être voté, après une réunion publique boudée puisque seulement deux personnes étaient présentes. Nous ne pouvons que regretter ce manque d'engouement pour cette période de la vie municipale qui pourtant engage l'avenir de l'action communale dans votre village. C'est le moment privilégié pour interpeller les élus que nous sommes, et si besoin les inviter à orienter différemment les choix en matière d'investissements. Il s'agit de l'argent public, c'est-à-dire du vôtre. Vous avez donc votre mot à dire ! Ce budget vous sera communiqué dans le prochain numéro du Journal de Gauriac. Tout n'a pu être programmé comme nous l'aurions souhaité, mais il tient compte des orientations budgétaires que nous vous avons proposées. Le choix a été de ne pas augmenter les impôts locaux malgré des charges quotidiennes supplémentaires et indispensables très importantes. Dans une période aussi difficile pour les familles nous ne souhaitons pas en rajouter. Nous espérons que 2012 permettra de redonner un peu d'oxygène.

Suite en page 3 ►►►

Sommaire

- 2 Mémento
- 3 **INFOS MUNICIPALES**
 - Nom des rues
- 5 Les changements d'adresses, courrier
- 6 Élections, Petit flâneur
- 7 Attention au radar, villages fleuris, brèves
- 8 Chemin creux des Chênes, déneigement, La Gabare
- 10 Port de Roque de Thau, église, état civil.
- 11 Rétroviseur
- 12 **CONSEIL MUNICIPAL**
 - Séance du 8 février 2012
- 13 Bruits de voisinage
- 14 **VIE PRATIQUE**
 - Carte d'ambassadeur, CPAM
- 15 OPAH
- 16 Semaine du développement durable
- 17 **ASSOCIATIONS**
 - Chasse
- 18 Manifestations du printemps
- 20 **LOISIRS**
 - Jeu
- 21 Recettes d'ici, Agenda
- 22 **MÉMOIRE DU VILLAGE**
 - Directeur de publication
Robert BALDÈS
 - Responsable de rédaction
Raymond RODRIGUEZ
 - Comité de rédaction :
Bernard CHERY
Michelle KLEIN
Armande MONTION
Sandrine NUEL
Valérie PIRNONE
Jeannine POUILHE

Fête locale

Marché nocturne,
sardinade, pétanque,
feu d'artifice,
fête foraine...

Longskate

Championnat
de France

VTT

Jeunes vététistes
Cross-country
Descente

Toutes les manifestations du printemps p : 20 & 21

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

Secrétariat ouvert au public :

le lundi de 15 h 30 à 19 h 00,

le mardi, le jeudi, le vendredi de 9 h à 12 h 30

Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte vous sera communiqué par le répondeur.

mairie@gauriac.fr ■ www.gauriac.fr

URGENCES MÉDICALES : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00

EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)

GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)

FRANCE TÉLÉCOM DEPANNAGE : 10 13

PÔLE EMPLOI : Av. Paul Tardy BP 135 - 33390 Blaye Cedex

Tél. 3949 - www.pole-emploi.fr - ale.blaye@anpe.fr

Ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le mardi de 8h45 à 12h45

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61

DOUANES : 05 57 42 04 24

FINANCES PUBLIQUES (impôts) :

5 rue Roger Toziny - BP 69 - 33394 BLAYE Cedex

Tél. 05 57 42 66 82 - sip-sie.blaye@dgifp.finances.gouv.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (ou sur rendez-vous)

ÉQUIPEMENT DDTM : 05 57 43 60 60

CABINET MÉDICAL

Médecins :

Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05

Infirmières :

Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY -

05 57 64 82 82

Chirurgien dentiste :

Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au 15

PHARMACIE : Paul ADOLPHE - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : téléphoner au 32 37

MARCHÉS

BLAYE : mercredi et samedi matin - **BOURG** : 1^{er} et 3^{ème} mar-

di du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle -

BRAUD et St LOUIS : marché aux primeurs et légumes : lundi,

mercredi, vendredi à 18 h - **PUGNAC** : mercredi matin - **St**

ANDRE : Jeudi et samedi matin - **St CHRISTOLY** : dimanche

matin

CINÉMA Le Monteil à Blaye

05 57 42 90 31 : programmes sur répondeur

DÉCHETTERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)

- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE (animaux) : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► **À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg**

8, au Mas - Tél. 05 57 94 06 80

● **Opération programmée d'amélioration de l'habitat**

(OPAH) - Le lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h sans rendez-vous.

● **Mission locale pour l'emploi** - Les lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80 - Le mardi de 14h à 17h sans rendez-vous.

● **Point écoute santé (Mission locale)** - Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

● **Point accueil écoute jeunes (PAEJ du GRICA) - Psychologue** - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 44 50 99

● **INSUP - Formation permanente** - Le lundi et le vendredi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 01 31 70

● **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)** - Le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h30 à 12h sans rendez-vous.

● **Assistants sociaux du régime général (MDSI)** - Le mardi de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 05 57 42 02 28

● **PACT habitat** - Le 2^e mardi du mois de 14h à 16h sans rendez-vous.

● **Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail**

(CARSAT, ex CRAM) - *Dossiers maladie, action sociale* - Le 3^e mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 11 68 89 - Dossiers de retraite s'adresser à la MSP de Blaye - Tél :

05 57 48 33 33

● **Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)** - Le 4^e mardi du mois de 14h à 17h sans rendez-vous.

● **Socrate conseil - Création, reprise d'entreprise** - Le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 51 77 64

● **Médecine du travail** - Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 32 90 51

● **Conciliateur de justice** - Le mercredi de 10h à 12h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80.

● **Assistante sociale du régime agricole (MSA)** - Le jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 56 01 83 30 ou 05 56 01 48 28

● **Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS - Mission Locale)** - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

● **Relais des assistantes maternelles (RAM)** - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 68 91 04

● **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - RSA** - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

► **À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Blaye**

32, rue des maçons - - Tél. 05 57 42 33 33

● **Caisse d'allocations Familiales (CAF)** : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h

● **Assurance Maladie (CPAM)** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

AUTRES SERVICES

Circulation Routière : 24 h/24 répondeur 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33

Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80

Perte de chéquier : 08 37 68 32 08

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)

Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)

SOS Amitié : 05 56 44 22 22

Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début juillet 2012. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 30 juin au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

◀◀◀ Suite de la page 1.

Si nous devons faire des efforts, comme il se doit, pour conduire sagement les affaires de la Commune en tenant compte de l'environnement économique et social, nous devons en même temps demeurer en capacité de pouvoir répondre à vos besoins en matière de services publics. C'est chaque jour que l'on a besoin d'une école, d'une garderie et d'une cantine capables d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. C'est journellement que nous souhaitons circuler sur des routes en bon état ou des chemins dignes de ce nom. Et puis, nous tenons à maintenir une mairie disponible, capable de vous recevoir convenablement et de vous rendre les services que vous en attendez. Nous allons continuer à nous y attacher.

Et puis, je ne peux pas passer sous silence la période importante pour notre avenir et de la France. Les élections du Président de la République et de nos députés sont un grand moment de la démocratie qui s'offre à nous pour effectuer notre choix parmi les femmes et les hommes qui font acte de candidature. En cas d'absence de la commune le jour du vote sachez que vous avez la possibilité de vous exprimer par procuration. C'est donc le moment d'écouter, de débattre y compris avec ses amis et de réfléchir pour pouvoir voter en fonction de ce que vous souhaitez pour votre propre avenir.

Dans un moment où nous venons de perdre notre Président de la chasse, Bernard MONNET, qui nous a quitté le 4 avril 2012, j'en profite pour rendre hommage à l'ensemble des bénévoles qui, comme lui, ne cessent de se dépenser sans compter pour animer notre petit village. Ce sont des activités et des manifestations de toutes sortes, sportives, culturelles, festives qui font connaître Gauriac bien au-delà de nos frontières girondines. Cela participe à offrir de grands moments de détente, de décontraction, à nos jeunes bien sûr, mais aussi à l'ensemble des gauriacais. Cela concourt aussi à faire découvrir l'économie de notre territoire.

Le Maire
Robert BALDÈS

Nom des rues et numérotation des habitations

Pourquoi tout ce remue-ménage ?

Voilà maintenant plusieurs années que La Poste a demandé aux communes rurales d'abandonner les adresses par lieux-dits et d'adopter des noms de rues. Bien sûr, nous pouvions faire la sourde oreille et nous dire qu'après tout La Poste n'avait qu'à régler ses problèmes de distribution du courrier toute seule. C'est ce qui a été fait un moment.

Au fil du temps nous avons constaté que bien souvent les véhicules de livraison sillonnaient sans fin nos voies communales à la recherche d'un lieu dit, aux contours indécis et souvent méconnus des gauriacais eux-mêmes. On pouvait continuer à dire tant pis pour les erreurs et les retards de livraison.

Plus grave. À plusieurs reprises des véhicules de secours, ambulances, SAMU, pompiers ont dû rebrousser chemin faute de trouver une adresse énigmatique. Il n'était plus possible de ne pas tenir compte de vies en danger.

Il a bien fallu se rendre à l'évidence et tenir compte du fait qu'aujourd'hui les chauffeurs des services de secours, les livreurs, les facteurs changent fréquemment et connaissent généralement mal, voire pas du tout, nos communes. Enfin, les systèmes GPS, maintenant très répandus, ne permettent pas un positionnement des adresses par lieu-dit mais uniquement par nom de voie.

En 2009 décision fut donc prise de préciser les adresses postales en donnant un nom à chaque voie, ce qui nécessitait une nouvelle numérotation. C'est Christiane SOU qui a coordonné ce travail.

Dès janvier 2010, Le journal Gauriac, vous a présenté une quarantaine de propositions de noms de rues, routes, chemins, impasses... en vous demandant votre avis et, si besoin, proposer de nouveaux noms. C'est comme cela que treize axes ont été renommés. Bien entendu, lorsque nous avons plusieurs noms pour la même voie, c'est le conseil municipal qui a tranché.

Aujourd'hui nous arrivons au terme de quatre années de travail. Nous disposons tous maintenant d'une adresse complète et précise qui est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2012. Vous connaissez le nom de votre voie et il vous a été remis un numéro offert par la commune.

Reste le désagrément que ce changement d'adresse occasionne et qui est bien compréhensible. En effet, il faut que chacun d'entre nous effectue les démarches de changement d'adresse auprès des administrations, des services et des organismes avec lesquels nous sommes en contact, sans compter les parents et amis qu'il faut aussi prévenir.

Raymond RODRIGUEZ

En supplément de ce journal Le nouveau plan de Gauriac

Tout sur Gauriac www.gauriac.fr

Quelques explications à propos du nom des voies

Pour éviter les confusions entre les anciennes et les nouvelles adresses il n'a pas été possible de conserver les noms des lieux-dits pour les adresses postales. Ils ont néanmoins été conservés pour les noms de place.

Rue de l'ANCIEN BOURG. Jusqu'à la création de l'actuelle D669 le centre du village, avec ses commerces, se situait autour de l'église.

Route des ASTÉRIES. Minuscules étoiles de mer fossiles qui ont donné leur nom au calcaire à astéries qui a été exploité à Gauriac.

Route du BELVÉDÈRE. Beau point de vue sur l'estuaire.

Chemin du BOIS DU BASQUE. Appellation ancienne.

Impasse des BOUCHES. Entrées de carrières souterraines.

Route de la CABANE DE VIGNE. Au XIX^e siècle les cabanes de vignes étaient de petites constructions qui permettaient de ranger du matériel agricole et de se mettre à l'abri le temps d'une pause casse-croûte. La plupart a disparu mais il en reste une le long de cette route.

Allée du CHENAL. Il s'agit du chenal situé sous l'espace de verdure et aujourd'hui busé, de Roque de Thau.

Impasse du CHÊNE. Un énorme vieux chêne règne à cet endroit.

Chemin des COQUINES. Dénomination traditionnelle de ce chemin.

Route de la CRÊTE. Située en partie sur une crête de la commune.

Chemin CREUX DES CHÊNES. Le chemin est enserré de talus et bordés de chênes.

Route des DOUBLERONS. Pierre de taille de 66 cm x 33 cm x 33 cm.

Place de l'ÉGLISE ; rue de l'ÉGLISE. Il s'agit de donner la direction de l'église à partir du centre bourg.

Escaliers de la FALAISE. Nous avons indiqué escaliers à l'entrée de

certaines voies communales pour indiquer l'accès à une voie sans issue pour les automobilistes.

Route du FLEUVE. Pour indiquer que l'on va en direction de l'estuaire, du fleuve comme disait les anciens.

Place de FRANCICOT. Nom du lieu-dit

Route du FRONTON. On y remarque le haut fronton en ogive du château Lacouture. C'est là que fut créée la cave coopérative du Bourgeais avant qu'elle ne déménage à son emplacement actuel.

Place de la GABARE ; route de la GABARE. Type de navire destiné au transport des marchandises qui a notamment été utilisé pour transporter les pierres de taille et qui a donné son nom à la salle communale.

Route de la GARENNE. Dénomination traditionnelle du tunnel de l'ancien chemin de fer situé sur cette route.

Corniche de la GIRONDE. Bien que peu fréquent le terme de corniche est utilisé pour désigner un type de voie (au même titre que route ou chemin par exemple).

Chemin de la GUICHETTE. Appellation ancienne de la source située à cet endroit.

Route de l'ÎLE DU NORD. Partie gauriacaise de la « grande île » formée aussi de l'Île Macau, l'Île Caizeau, et de l'Île verte.

Route des JARDINS. Elle conduisait dans le temps à de petits jardins.

Chemin du JONC. Dénomination traditionnelle de ce chemin. Il s'agit d'une zone humide dans laquelle on trouvait énormément de joncs.

Chemin du LAVOIR. Conduit au lavoir du Sartre.

Pré de la MAYANNE. Nom cadastriel et de lieu-dit.

Place de MÉDOQUI. Ancienne appellation d'une voie de Camp-Haut qui débouchait sur l'actuelle D

669 et d'où on découvrait le Médoc.

Route des MEUNIER. Dessert le moulin de Messac. Il y avait plusieurs meuniers sur Gauriac.

Rue des MOULINS. Plusieurs moulins existent sur la commune.

Rue du MUGRON. Dessert le site du Mugron.

Ruelle des PÊCHEURS. On y trouve d'anciennes maisons de pêcheurs.

Impasse de PERLIER. Dénomination cadastrale.

Place de PERRINQUE. Nom du lieu-dit.

Rue des PIGEONNIERS. Cette rue longe des pigeonniers.

Escaliers du PIQUET. Dénomination traditionnelle.

Rue du PORT. C'est la rue qui partant du ruisseau de Grenet rejoint la cale et le port de Roque de Thau.

Rue du PUIITS COUVERT. Un puits couvert est situé sur son parcours.

Rue de la RÉPUBLIQUE. Future voie centrale de notre village.

Impasse RIVELAINE. Pic à long manche utilisé autrefois par les carriers dans les carrières souterraines.

Rue du SABOTIER. Un atelier de sabotier se trouvait là.

Place du SARTRE. Nom du lieu-dit.

Escaliers des TROGLODYTES. Gauriac possède de nombreuses maisons troglodytiques et plus particulièrement à Marmisson.

Rue du VALLON DES SOURCES. Outre le puits de Donnezan plusieurs sources y ont été découvertes à l'occasion de travaux d'élargissement des voiries jusqu'au lavoir.

Escaliers de la VIERGE. Dénomination traditionnelle.

Route des VIGNOBLES. Il s'agit de la RD133E⁴ qui sillonne le vignoble des Côtes de Bourg et passe par la cave coopérative du Bourgeais.

Place de VITESCALE. Nom de lieu-dit.

Les démarches de changement d'adresse

Par courrier

Modèle de lettre

Prénom, NOM
Ancienne adresse
33710 GAURIAC

Destinataire
Adresse du destinataire
Code postal VILLE

Objet : changement d'adresse
Gauriac, le

Madame, Monsieur,

Je vous informe, par la présente, de mon changement de coordonnées postales depuis le 1^{er} avril 2012.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir enregistrer ma nouvelle adresse pour l'expédition de vos prochains courriers.

Prénom, NOM
Nouvelle adresse
33710 GAURIAC

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Par Internet : une démarche groupée

Le site www.service-public.fr/formulaires/ vous permet d'informer, en une seule démarche, plusieurs organismes (administrations, fournisseurs d'énergie, opérateurs de santé etc.) de votre changement de coordonnées et de celui de l'ensemble des membres de votre foyer. Quand vous aurez saisi et validé les informations demandées, ce site se chargera d'envoyer vos nouvelles coordonnées aux organismes que vous aurez sélectionnés et qui sont **signalés par un astérisque * dans l'encadré ci-contre** : *Qui prévenir de votre nouvelle adresse ?*

Qui prévenir de votre nouvelle adresse ?

- * Allocations familiales (CAF, MSA)
- * Assurance chômage (Pôle Emploi)
- * Assurance maladie (CPAM et CGSS régime général, CNMSS régime militaire, MSA régime agricole)
- * Énergie (Direct énergie, EDF, GDF)
- * Retraites (CNAV, CRAM, CRAV ou CGSS régime général, CNRACL, FSPOEIE, IRCANTEC, RAFF ; MSA ; ARRCO et AGIRC)
- * Cartes grises pour les véhicules immatriculés sous la forme AA-123-AA
- * Service des impôts
- * Service national
- Carte grise pour les véhicules immatriculés sous la forme 12 AAA 33
- SIAEPA (eau)
- Employeur
- Mutuelle santé
- Écoles, crèches, centres de loisirs

- Banque(s) et organisme(s) de crédit
- Assurances (véhicules, logement, responsabilité civile)
- Téléphone fixe et mobile
- Fournisseur d'accès internet
- Comptes Internet (profils de forum...)
- Abonnements (télévision, magazine, journaux...)
- Comptes clients auprès de magasins, de boutiques en ligne, de sociétés de vente par correspondance, de chaîne de supermarché ou de grandes enseignes (carte de fidélité)
- Syndicats
- Associations
- Parents et amis
- ... cette liste n'est évidemment pas exhaustive

ATTENTION. La mise à jour de l'adresse sur la carte grise des véhicules est obligatoire sous peine d'amende.

Courrier

Monsieur le Maire,

J'ai constaté que les supports de noms des rues des vignes et des vignobles en direction de St Ciers de Canesse ont reçu des panneaux indicateurs de propriétés commerciales et privées.

Je m'insurge contre cette pose pour trois raisons principales.

1. Ceci constitue un abus de bien public puisqu'ils deviennent des supports de publicités privés et commerciales alors qu'ils ont été financés par le budget communal.
2. Si chacun en fait autant les petites plaques de noms des rues seront noyées dans le fatras des grands panneaux de telles ou telles sociétés privées ou commerciales.
3. Je me souviens des réglementations sur la publicité et les pré enseignes aux abords des routes qui doivent toujours être implantées sur le domaine privé.

Je vous demande de bien vouloir porter ma lettre à l'ordre du jour du prochain conseil, de contrôler la légalité de ces implantations de panneaux, d'y porter remède et de publier ma lettre dans le prochain bulletin municipal.

Je précise que ma position n'est qu'une question de principe citoyen et n'est absolument pas orientée contre quiconque.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Albert SIMON





La réponse du Maire

Je remercie les concitoyens qui interviennent dans la vie municipale y compris par écrit. Et, lorsque l'on nous demande de publier le courrier dans le Journal de Gauriac ou de le mettre à l'ordre jour du conseil municipal, c'est avec plaisir que nous le faisons. Toutefois, il est de notre devoir d'apporter nos appréciations sur les commentaires ou suggestions posées.

Les panneaux publicitaires privés n'ont pas été systématiquement posés sur des supports de la commune. Pour réduire la pollution visuelle et faciliter le fauchage des fossés la Mairie a demandé aux viticulteurs concernés de fixer les panneaux publicitaires sur un même support, sous la plaque de rue. Ceci a permis de supprimer plusieurs poteaux inesthétiques dans certains carrefours. D'ailleurs, généralement les supports des viticulteurs devenus inutilisés ont été conservés par la commune.

C'est un choix de gestion des panneaux existants que nous avons choisi. D'autres solutions sont tout à fait respectables, y compris en s'appuyant mieux sur la réglementation.

Nous pensons que les panneaux existants aux abords de nos routes doivent trouver une certaine cohérence d'implantation. Mais cela ne pourra s'obtenir que dans une action généralisée. Les bureaux d'études le préconisent pour rendre notre territoire plus lisible.

C'est pour cette raison que le Conseil général, afin de mettre en œuvre une démarche globale et d'harmoniser les pratiques, un règlement départemental de Signalisation d'information locale a été approuvé par l'assemblée délibérante en date du 19 décembre 2011. Cette signalisation de repérage remplit l'objectif d'informer, d'orienter et guider les usagers de la route dans le cadre de leurs déplacements tout en valorisant notre patrimoine touristique, économique et culturel, tout en veillant à l'image du territoire perçue dans une démarche environnementale et de qualité paysagère.

Robert BALDÈS

Calendrier des prochaines élections

Élection présidentielle

1^{er} tour : dimanche 22 avril

2^e tour : dimanche 6 mai

Élections législatives

1^{er} tour : dimanche 10 juin

2^e tour : dimanche 17 juin

Pour chaque scrutin, le bureau de vote de La Gabare sera ouvert de 8h00 à 18h00

Si vous êtes absent(e) le jour du vote vous pouvez voter par procuration

Le vote par procuration permet à un électeur absent, de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix à condition :

- qu'il soit inscrit sur les listes électorales de la même commune ;
- qu'il ne détienne qu'une seule procuration établie en France.

Le mandant indique les raisons de son absence par une simple déclaration sur l'honneur. Il n'a pas à apporter de justificatif supplémentaire. Il peut s'agir de l'un des motifs suivants :

- vacances ;
- obligations professionnelles ou formation ;
- état de santé, handicap, ou assistance à une personne malade ou infirme ;
- inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de la résidence.

La démarche s'effectue à la gendarmerie, au commissariat, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires. Il faut présenter un justificatif d'identité et remplir un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance).

Une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps. Les démarches doivent donc être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie.

En principe, la procuration est établie pour une seule élection, mais le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée, en général 1 an.

Le petit flâneur



En se promenant le long de l'estuaire j'ai remarqué qu'un curieux tronc d'arbre était venu s'inviter sur la placette enherbée de la cale de Roque de Thau. Une marée qui l'avait déposé là, tout proche de l'eau ? Non, quel bonheur de découvrir un banc taillé dans la masse ! Le cantonnier de la commune venait de lui donner une seconde vie alors qu'il était destiné à être débité pour du bois de chauffage. Les promeneurs pris de fatigue ou en quête de couchers de soleil sauront apprécier.

Traversée de Gauriac



Attention au radar

Suite à la demande de la Mairie, la Sécurité routière a discrètement posé un radar de comptage et de contrôle de vitesse entre la poste et la mairie, durant 10 jours en février. Le relevé des mesures a permis de connaître très exactement les habitudes de circulation sur cette partie de la RD 669.

Si la vitesse moyenne relevée est de 48 km/h le jour et 55 km/h la nuit, une analyse plus fine nous indique aussi qu'il y a de nombreux excès.

Sur 28 300 véhicules :

- 3 750 véhicules sont passés entre 55 et 60 km/h ;
- 2 100 véhicules entre 60 et 65 km/h ;
- 1 100 véhicules entre 65 à 70 km/h ;
- près de 800 véhicules ont dépassé les 70 km/h.

Dans une première étape, **la gendarmerie sera avisée de ce sondage et procédera à des contrôles beaucoup plus fréquents dans le village** de manière à faire lever pied aux conducteurs non respectueux.

Il serait navrant d'obliger la grande majorité des automobilistes qui respectent la vitesse de 50 km/h, à rouler à 30 km/h sous prétexte qu'une minorité se moque de la réglementation routière.

Villages fleuris 2011

Gauriac récompensé

Notre commune a reçu le 1^{er} prix du concours départemental des villes et villages fleuris 2011 avec un bon d'achat de 155 € pour la Commune.

Tous nos remerciements à nos agents techniques communaux, notamment à Monique à qui a été remis le prix et à Patrice qui intervient régulièrement pour faciliter la tâche et donner son avis discret.

Félicitations aux lauréates gauriacaises pour les jardins privés

Mme **Nathalie NEUWE** – Catégorie Jardins

Mme **Marcelle MICHEAU** – Catégorie Jardins

Mme **Martine BLOUIN** – Catégorie Jardins

Mme **Jeanne BERNARD** – Catégorie Jardins et potagers

Cette participation à embellir le village permet à nos invités de trouver des lieux agréables que ne boudent pas les gauriacais qui, chaque jour, en prennent plein les yeux. Le conseil municipal tient à remercier celles qui ont eu un prix en 2011 et rend hommage à tous ceux qui, avec beaucoup d'énergie et de talent, font vivre leur jardin tout au long de l'année.

► Animaux de compagnie

Quand les voisins se plaignent

La Mairie reçoit de nombreuses plaintes concernant les chiens et les chats en divagation. Ce sont des animaux de compagnie. Ils ont à ce titre droit à un abri. Ils vivent beaucoup dans la maison ou dans le jardin, c'est dans celui de leur compagnon humain.

En aucun cas ce doit être des animaux sauvages laissés à l'abandon, en recherche de nourriture ou de bien être chez les voisins.

Les voisins qui ont fait le choix de ne pas avoir d'animal, ils ont droit à ce respect.

Alors, soyez vigilants ils sauront vous en être reconnaissants.

► Le saviez-vous ?

Toujours plus cher

456 kg de gaz pour l'école c'était 563 € en 2006. Aujourd'hui c'est 862€, soit + 56% en 6 ans.

► RPI Gauriac-Comps

Inscriptions pour la prochaine année scolaire

Seuls doivent être inscrits les enfants qui entrent pour la première fois à l'école et les enfants déjà scolarisés qui arrivent d'une autre commune. L'inscription n'est pas à renouveler tous les ans.

Pour inscrire un enfant il est indispensable de se rendre tout d'abord à la mairie avec le livret de famille. Celle-ci délivrera un certificat d'inscription.

Il faut ensuite prendre contact avec le directeur de l'école qui vous fixera un rendez-vous.

Vous devrez alors fournir les documents suivants à l'école :

- le certificat d'inscription de la mairie ;
- le livret de famille ;
- le carnet de santé de l'enfant ;
- pour les enfants déjà scolarisés dans une autre commune, le certificat de radiation délivré par le directeur de l'école précédemment fréquentée, ainsi que le livret scolaire de l'enfant.

Chemin creux des chênes Nouvel aménagement

Comme certains d'entre vous ont pu le constater ce chemin ombragé de campagne vient d'être aménagé. Le busage a été réalisé avec des buses béton offertes à la commune par Jean-Paul JAUBERT « château de Bone ». Des grilles « avaloir » situées sur son parcours permettent de faciliter la récupération des eaux de pluie. Il faut dire que depuis la création du parking goudronné du château de Bone ce chemin était régulièrement raviné par le surplus d'écoulement d'eaux pluviales.

Pour le maintenir en bon état et le réserver aux promeneurs et aux cyclistes, ce chemin demeurera fermé aux véhicules à moteur.



La Gabare Empêcher les nuisances

Située en plein centre du village on peut comprendre que parfois La Gabare puisse être une gêne pour ses voisins. Actuellement nous prenons de nouvelles mesures pour mieux contenir le bruit dans la salle.

- Modification de l'emplacement de 2 enceintes.
- Recalibrage du limiteur de son de l'amplificateur.

Quand le froid s'invite Qui doit déneiger les trottoirs ?

Durant le premier week-end de février, la neige a envahi le village.. Nous avons vécu quelques jours difficiles qui ne peuvent que nous faire réfléchir. L'utilisation du sable que nous avons stocké a permis de rendre certaines routes communales praticables, notamment dans les pentes. Il n'en a pas été de même pour certains trottoirs situés à l'ombre, qui malgré le sable n'ont pas toujours été entièrement dégagés en raison de la prolongation du grand froid qui les rendaient glissants. Toutefois, les accès de l'école et bien d'autres ont été dégagés.

En raison des rares périodes d'enneigement dans notre région, par souci d'économie, nous n'avions pas jugé nécessaire de stocker du sel. Compte tenu de l'expérience de cette année, nous allons entreposer en permanence dans l'atelier, maintenant plus généreux en surface d'entreposage, quelques sacs de sel pour essayer de mieux répondre à cette situation climatique exceptionnelle.

Mais quelle est la règle en la matière ?

- En général, dans les grandes communes, c'est la mairie qui se charge de les faire nettoyer par les employés municipaux. Ce nettoyage est financé par les habitants de la commune via le paiement d'une taxe de nettoyage.

- Dans les petites communes, comme Gauriac, le nettoyage des trottoirs revient aux riverains puisque la commune a choisi de ne pas instituer une taxe.

- Baisse des basses et passage du son intérieur de 105 à 95 décibels.
- Pose de temporisateurs sur les 2 portes du sas pour ne plus qu'elles demeurent ouvertes ensemble au-delà d'une à deux minutes.
- Limiteur de son sur les prises de courant.
- Mesures d'impact chez les riverains par un bureau d'études.

Bien entendu ces interventions prévues au budget 2012 vont prendre un peu de temps puisque les entreprises n'interviennent pas immédiatement comme nous le souhaiterions.

Port de Roque de Thau

Une nouvelle association d'usagers

Elle vient de naître pour gérer le petit Port de Roque de Thau.

Ce port sauvage, à l'ancienne, typique de l'estuaire, dans lequel se déverse le ruisseau du Grenet, permet le mouillage de 26 petits bateaux sur la corniche de la Gironde. Comme le ruisseau, il est la frontière entre les deux communes de Gauriac et de Villeneuve. La partie la moins exposée aux intempéries est située sur la commune de Villeneuve qui peut recevoir 18 bateaux. Les autres étant amarrés sur la rive de Gauriac.

Compte tenu du nombre important de demandes de mouillage, un règlement est devenu in-

dispensable pour maîtriser cet espace de plus en plus convoité. Ceci d'autant que des bateaux y sont abandonnés, parfois même échoués, transformant l'endroit en cimetière au détriment de ceux qui attendent un emplacement. Ce règlement intercommunal est en cours d'élaboration avec la participation de la jeune association présidée par Françoise FOURGOUS. Il sera présenté prochainement au conseil municipal des deux communes.

Alors, bon vent à Roque de Thau !



Restauration des peintures de l'église
La souscription se poursuit

À ce jour, le montant des donations effectuées s'élève à 4 400€. Une somme encourageante qui, sans nul doute, aidera à assurer ces travaux dans les meilleures conditions, d'autant que la Fondation du patrimoine doublera la somme collectée.

Il n'est pas trop tard pour participer financièrement à cette rénovation. Il vous suffit de prendre un imprimé en mairie et de l'adresser directement, avec votre chèque, à la Fondation du Patrimoine à Bordeaux.



ETAT CIVIL
2E TRIMESTRE 2012

NAISSANCES

Louis COMBERTON DE PRAZ
le 07 janvier 2012 à Blaye

Janna Ines DAMMANE
le 23 janvier 2012 à Blaye

Colombine Audrey BREARD
le 02 février 2012 à Blaye

Louemy Anne-Marie Nicole BERTEAU
le 27 février 2012 à Libourne

Kyllian BOURDIN JODRA
le 28 février 2012 à Blaye

Marc Hugues Alfred COQUEMA
le 13 mars 2012 à Blaye

Matthis Thierry Sylvain RIGOLOT
le 20 mars 2012 à Blaye

DÉCÈS

Rachid MOUCHTACHE
le 03 janvier 2012 à Bordeaux

Charles René BLANC
le 22 février 2012 à Bordeaux

Denise Marcelle POIRIER
veuve **PERIGAUD**
le 29 février 2012 à Gauriac

Paulette BONSON
le 1^{er} avril 2012 à Gauriac

Bernard MONNET
le 4 avril 2012 à Gauriac

Rétroviseur

Associations

Faites parvenir les photos de vos manifestations à :

communication@gauriac.fr



▲▲
14 mars : images du carnaval organisé par l'Écho des parents.

Un grand merci aux parents pour avoir régalé les petits et les grands avec de délicieuses pâtisseries maison.



Il y avait même une danseuse orientale

▲ **18 mars : ambiance joyeuse au repas de aînés. On se tient bien à table, même à plus de 99 ans comme nous le prouve Henriette GOYON.**



▲ 19 mars : cérémonie au monument aux morts en présence, cette année, des enfants de l'école.



Jules,
l'unique Gauriacais de l'étape.

▲ 30 mars et 1^{er} avril : descente de la Carre en longskate. Plus de 90 skaters pour la reprise de la saison. Un week-end de frissons animé par la Bordeaux longskate club et le comité des fêtes. Jules, 9 ans, a dévalé la descente de la Carre, encadré par les skateurs du club. Certificat médical en main, protections vissées sur le corps, et après une première descente frileuse, le petit gauriacais a su maîtriser sa planche pour enchaîner les descentes.



▲ 7 avril : remise de la carte électorale aux jeunes gauriacais qui viennent d'accéder à la majorité.

Tout sur
Gauriac

www.gauriac.fr

Conseil municipal Séance du 8 février 2012

Présents : Robert BALDÈS, Raymond RODRIGUEZ, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, M. Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Josiane BROSSARD, Michel LECRENAIS.

Procurations : René ARRIGHI à J.-C. MARMEY, Jean-Louis GUIRAUD à A. DUPOUY

Absente : Sandrine NUEL

Sauf indication contraire, les décisions sont prises à l'unanimité.

► Décisions budgétaires pour paiements anticipés de réalisations d'investissement Robert BALDÈS

En application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales le Conseil accepte la possibilité de mandater certaines dépenses d'investissement 2012 avant le vote du budget primitif.

Dépenses concernées

- Raccordement au réseau d'assainissement collectif du garage municipal : 2 060 €

- Équipement en matériel informatique pour le secrétariat de mairie : 1 500 €

- Acquisition du terrain Larrard pour le parking de l'école : 3 500 €

Les crédits nécessaires seront régularisés au budget primitif 2012 de la commune.

► Peintures de l'église Robert BALDÈS

Le conseil renouvelle pour 2012 la demande de Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui n'a pas été accordée en 2011.

Les peintures d'ornementation ont été exécutées du sol au plafond compris en 1886 par le peintre décorateur René Louis-Gustave VINCENT, en accord avec l'architecte Jacques VALLETON. L'église de

Gauriac est la seule en Gironde qui a une telle décoration et il n'en existe que cinq dans toute l'Aquitaine. **Il faut noter que ce bâtiment n'est pas protégé, ni inscrit, ni classé.** Les peintures fortement détériorées par des remontées d'humidité, maintenant solutionnées, nécessitent à présent une importante restauration.

Coût : 171 147,60 € TTC.

Financement : subvention de Conseil général 42 932 €, DETR 50 084 €, emprunt 40 000 €, autofinancement 38 131,60 €.

Les travaux devant s'étaler sur quatre ans. Un courrier du Conseil général proposant d'accorder pour 2012 à la commune la somme de 10 561€ lors de la prochaine Commission permanente a été reçu le 30 janvier dernier. D'autre part l'emprunt de 40 000 € prévu initialement ne sera certainement pas réalisé cette année.

► Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) Alain DUPOUY

Le but du PCS est d'organiser les obligations de la commune en matière d'information préventive et de gestion d'une crise : diffusion des recommandations de comportements, alerte des populations, soutien aux sinistrés et appui aux services de secours.

Cet outil opérationnel doit devenir un véritable support pour l'exercice du pouvoir de police du maire en cas d'événement de sécurité civile : catastrophe majeure, accidents courants tels que transports ou incendie, phénomène climatique, dysfonctionnement des réseaux, problèmes sanitaires.

Consultés, les services préfectoraux, n'ont relevé aucune observation.

Les conseillers doivent prendre connaissance du PCS afin que chacun soit opérationnel sur son poste. Des groupes d'intervention existent également dans le cadre de la distri-

bution des comprimés d'iode.

R. RODRIGUEZ propose qu'une séance de formation soit organisée ainsi qu'une simulation de crise. **J.-M. ARRIVÉ** demande ce qui est prévu en cas de tempête de neige. Rien dans ce cas précis répond **A. DUPOUY** qui propose de constituer des fiches individuelles. **R. BALDÈS** précise qu'il faut vulgariser le PCS. **R. RODRIGUEZ** propose de publier des informations pratiques pour les administrés dans le *Journal de Gauriac* et de préparer une fiche avec les numéros de téléphone des urgences puisque le document fait 60 pages. Il est envisagé d'acquérir des talky walky suffisamment puissants pour pouvoir remplacer les téléphones mobiles s'ils deviennent inopérants sur l'ensemble du territoire de la commune. Suite à la démission de Rosiane COUDOUIN, **A. DUPOUY** propose à V. PIRRONE d'être déléguée en remplacement sur les postes ainsi libérés.

Le PCS sera étudié plus particulièrement lors d'une prochaine coordination.

► Révision du loyer du bail à construire du terrain à Furt Christiane SOU

Le taux de variation annuel de l'indice de référence des loyers étant de 2,11%, le montant du loyer du bail à construire signé avec M. BULLER s'élèvera à 242,41 € pour l'année 2012.

► Indemnité de stage Robert BALDÈS

Le service technique a accueilli un stagiaire, âgé de 16 ans et demi, dans le service espaces verts. Ce jeune homme a été très motivé durant son stage. **C. SOU** et **J.-M. ARRIVÉ** pensent qu'il mérite d'être récompensé. Le conseil vote une prime 80 € en récompense du travail accompli par Alexis PHILIPPE du 23 janvier au 3 février 2012.

► **Éclairage public**

Robert BALDÈS

L'entreprise ARNAUDIN vient de faire parvenir une proposition de renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public, qui expire 29 février 2012. Ce contrat a une durée de 3 ans et un montant annuel de 3 342,34 € payable au semestre.

R. BALDÈS rappelle que le seuil à partir duquel la mise en concurrence est obligatoire est de 15 000 €. Cependant la consultation de plusieurs entreprises va être réalisée. Jusqu'à aujourd'hui l'entreprise ARNAUDIN a toujours répondu rapidement aux demandes d'intervention, de plus c'est un artisan établi dans une commune proche de Gauriac et ses tarifs n'ont pas augmenté.

► **Communications**

R. BALDÈS a rendez-vous le 23 février 2012 avec le SIAEPA pour examiner une nouvelle fois le dossier de l'assainissement de Perrinque bloqué par M. ARRAMONTUCCO.

J.-M. ARRIVÉ lors de la réunion sur les fenêtres de l'Estuaire, qui a eu lieu à la CdC, a demandé des tables et des bancs pour Vitescale, Furt et Roque de Thau. Le président de la CdC est d'accord pour refaire les bancs du point de vue de Roque de Thau où se trouve la mine sous-marine.

M. LECRENAIS, suite à sa rencontre avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les Ateliers Lumières qui ont installé la sono de la Gabare, fait part d'une offre de prix des Ateliers Lumières pour changer l'orientation des enceintes à la Gabare, effectuer une analyse et un nouveau réglage du limiteur de son pour un montant de 870 € HT. Il communique l'adresse d'un bureau d'étude spécialisé pour faire une étude d'impact acoustique qu'il faudra consulter à la demande de l'ARS pour résoudre certaines nuisances sonores à la Gabare. Il faut aussi prévoir un électricien pour temporiser les portes

du sas qui devront arrêter la musique si les deux demeurent ouvertes plus d'une ou 2 minutes. **R. BALDÈS** propose que l'on équipe toutes les prises de courant d'un système de temporisation pour empêcher le branchement d'un ampli ou d'enceintes importés, interdits par l'ARS.

M. LECRENAIS demande si la Communauté de Communes de Bourg a été sollicitée pour une participation financière concernant l'utilisation du gymnase durant 5 semaines dans l'année. **R. RODRIGUEZ** compte faire une réunion avec la CdC afin d'établir une convention. La CdC doit payer une participation c'est un organisateur et elle a déjà son bâtiment. Il faut fixer le montant objectivement d'ici Pâques.

C. SOU demande où en est la pose des volets roulants électriques de l'école. Cette installation est terminée répond **A. DUPOUY**.

C. SOU signale que dans le cadre de l'OPAH en cours sur le canton c'est Gauriac qui a pris le plus de contacts. Vingt et un dossiers sont éligibles.

R. RODRIGUEZ informe les conseillers que l'Office du Tourisme propose une formule de parrainage pour faire découvrir le canton. Il y aura une information dans le prochain journal de Gauriac.

R. RODRIGUEZ indique que 11 communes sur 15 ont répondu au sondage concernant le schéma d'aménagement intercommunal. Il en résulte la classification des actions suivante :

- Réhabilitation du patrimoine vacant
- Protéger les espaces viticoles
- Sécuriser les carrefours
- Concertation sur le maintien des commerces et des services
- Aménager les rives de l'estuaire
- Cheminements « quotidiens » pédestres et vélos reliant les bourgs et hameaux en complément des itinéraires de loisirs
- Développement du maraîchage et des circuits courts de distribution

- Accueil de nouvelles constructions
- Logement locatif public
- Réhabilitation du centre historique de Bourg
- Programme de mise en valeur du petit patrimoine
- Conforter l'animation des espaces naturels

Il faut remarquer trois idées émergentes :

- Logement, maîtrise de l'espace.
- Économie : viticulture et maraîchage, le tourisme.
- Sécurisation des carrefours.

V. PIRRONE propose de faire l'exposition de peintures à la mairie. Le Conseil est d'accord.

G. SOU indique la présence d'un arbre tombé en travers du chemin de Menille.

R. BALDÈS informe les conseillers des dates de préparation du budget primitif 2012 :

- 14 mars fonctionnement
- 21 mars investissement
- 23 mars réunion publique, salle du conseil municipal à 18h00.

Bruit

Pensez à vos voisins

Avec le printemps c'est la ronde des tondeuses qui débute. Alors ayez toujours un œil sur la pendule.

Arrêté du 28 mars 1998

Sont interdits tous bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précautions et susceptibles de troubler la tranquillité des habitants.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc. ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis que de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés que de 10h00 à 12h00.

Pour le plaisir de le faire découvrir...

... devenez Ambassadeur de votre territoire

Si le canton de Bourg attire chaque année plus de 10 000 visiteurs, il faut compter parmi eux plus de 30% de parents ou amis qui viennent séjourner à votre invitation. Pour encourager cette initiative, l'Office de tourisme de Bourg en Gironde a mis en place une carte Ambassadeur, qui vous est spécialement réservée.

Vous êtes sensibles aux richesses architecturales, patrimoniales, gastronomiques, naturelles de votre canton. Vous n'avez de cesse de découvrir ou faire découvrir ses trésors ? Alors cette carte ambassadeur est faite pour vous.

Gratuite, elle vous permet de bénéficier de conditions

tarifaires privilégiées pour accéder aux sites, monuments et activités touristiques d'une sélection de « sites partenaires ».

Cette carte est à retirer auprès de l'Office de Tourisme – place de la halle à Bourg, sur présentation d'un justificatif de domicile. Réservée aux résidents permanents (de plus de 18 ans) et propriétaires de résidences secondaires, elle vous permet de bénéficier d'une entrée gratuite pour 2 entrées adultes payantes.

Alors, n'hésitez plus et devenez, vous aussi, un metteur en scène de votre territoire.

Les avantages proposés par la carte Ambassadeur ne sont pas cumulables avec d'autres formes de réductions et n'offrent pas d'accès prioritaire aux entrées des sites participant à l'opération. La carte est valable pour l'année. Accordée à raison d'une carte par foyer. La liste des partenaires de l'opération est consultable sur le site www.bourg-en-gironde.fr



C'est ce qu'on appelle un accident causé par un tiers.

Pensez à en informer...

> Les professionnels de la santé

Précisez à votre médecin et aux professionnels de la santé que vous consultez pour vos soins (pharmaciens, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes...), qu'il s'agit d'un accident causé par une tierce personne.

S'ils utilisent la carte vitale, ils le mentionneront sur la feuille de soins en cochant la case « accident causé par un tiers » et indiqueront la date de l'accident.

S'ils n'utilisent pas la carte vitale, c'est à vous de cocher la case « oui » dans la rubrique « accident causé par un tiers ».

> La Caisse primaire d'assurance maladie de la Gironde

Si vous êtes victime de ce type d'accident, avertissez dans un délai de 15 jours, la Caisse primaire d'assurance maladie de la Gironde.

Comment déclarer votre accident auprès de la Cpm

Vous pouvez déclarer un accident causé par un tiers :

- par téléphone: au **3646** (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

- par courrier:

CPAM de la Gironde
Secteur Recours Contre Tiers
33085 Bordeaux Cedex

- sur www.ameli.fr

Un réflexe citoyen :

Dès qu'elle a connaissance de votre accident, la Caisse primaire en étudie les circonstances pour déterminer les responsabilités de chacun.

Elle contacte la compagnie d'assurance du (ou des) tiers responsable (s) ou à défaut le (ou les) tiers responsable(s). Elle peut ainsi se faire rembourser les frais engagés pour vous soigner ou pour vous indemniser : frais médicaux, indemnités journalières, pension d'invalidité...

Grâce à cette démarche, ce n'est pas l'Assurance Maladie qui paye, mais la compagnie d'assurance du (ou des) tiers responsable(s), ou à défaut le (ou les) tiers responsable (s).

Déclarer un accident est un geste simple et citoyen qui aide à préserver notre système de santé.

La déclaration d'accident n'a pas de conséquence sur vos remboursements. Vos frais médicaux seront pris en charge et remboursés dans les conditions habituelles.

Vous êtes victime...

D'un accident de la circulation : collision entre plusieurs véhicules, un véhicule vous a renversé ...

D'un accident provoqué par un objet appartenant à un tiers : chute d'un pot de fleurs, d'une tuile, d'une branche d'arbre...

D'un accident survenu dans la rue ou dans un magasin : chute sur un sol glissant, mal entretenu...

De morsures par un animal domestique : chien par exemple

De coups et blessures volontaires déclarés ou non à la police ou à la gendarmerie

D'une erreur médicale : blessures lors d'une intervention, infections, accidents transfusionnels. ..

D'un accident sportif : coup reçu lors d'un match. . .



L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Des aides pour améliorer l'habitat

Depuis le 1^{er} août 2011, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est lancée, pour une durée de 3 ans, sur les communautés de communes de l'Estuaire, du canton de Blaye, du canton de Saint-Savin, de Bourg en Gironde et du Cubzaugais. Son but est de permettre aux propriétaires de logements, principaux ou locatifs, d'obtenir des aides financières, sous forme de subventions, pour les travaux qu'ils entreprennent sur leur patrimoine bâti.

Plus de 550 000€ de travaux ont déjà été engagés par des propriétaires occupants ou bailleurs entre octobre et décembre 2011, subventionnés pour près de la moitié par les principaux partenaires de l'OPAH : l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, les Communautés de Communes composant le Pays de la Haute Gironde et la SACICAP.

Des aides pour quels travaux ?

Sont éligibles tous les travaux qui visent à améliorer l'habitat en matière de **sécurité** (électricité, toiture, gros œuvre ...), de **salubrité ou d'équipement** (création ou remplacement d'installation de chauffage, création de sanitaires...), **d'économie d'énergie** ou d'**adaptation**

aux besoins des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Quelles participations possibles ?

Le montant des aides aux travaux dépend tout à la fois du type de public à l'origine de la demande (propriétaire occupant/propriétaire bailleur) que du type de travaux envisagés.

Sous quelles conditions ?

Pour les propriétaires occupants, les aides sont soumises à des conditions de ressources. Pour les propriétaires bailleurs, les aides sont soumises à l'engagement du bailleur de louer, à titre de résidence principale, un logement décent, à loyer modéré, pour une période minimale de 9 ans.

Dans tous les cas, pour être recevables, les travaux doivent porter sur des logements ou des bâtis achevés depuis plus de 15 ans, être réalisés par un professionnel du bâtiment et ne pas être entamés avant la constitution du dossier de demande de subvention.

Qui contacter ?

Le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde est en charge de cette opération. A cette fin, il met gratuitement à disposition des propriétaires désirant améliorer leurs biens, une équipe d'animateurs pour les accompagner et les conseiller dans leurs projets et leurs demandes d'aides.

Des permanences d'information sont assurées le lundi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la maison des services au public de Bourg. Pour plus de renseignements : Elen Kerangoarec - Pays de la Haute Gironde - 06 75 24 09 29

Des trucs

Proposés par Jeannine POUILHE

- Vos volailles seront plus moelleuses si vous les farcissez avec deux petits suisses.
- Les citrons entiers se conservent plusieurs semaines si vous les immergez dans un récipient d'eau que vous renouvelez fréquemment. Pour les citrons entamés, versez quelques gouttes de vinaigre sur une soucoupe et vous y posez la face coupée du citron.
- Faites bouillir une minute les zestes de citron et d'orange pour enlever leur amertume
- Le lait désodorise. Un bol de lait placé pendant 24 heures dans un réfrigérateur le débarrasse de toute odeur (même tenace).
- Civet de lapin : 3 cuillérées à soupe de café fort dans le vin de cuisson.

Écocitoyenneté

Équipe : Danielle DÉJOUÉ, Alain DUPOUY, Michelle KLEIN



La semaine du développement durable

... Qu'est ce que c'est ?

La semaine du développement durable est un rendez-vous incontournable et très attendu. Chaque année, le ministère du Développement durable invite les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir, du 1er au 7 avril, les principes du développement durable.

L'objectif de cette opération est de sensibiliser les Français aux enjeux du développement durable et inciter chacun à adopter des comportements plus responsables. En 2011, près de 5 000 participants ont répondu à

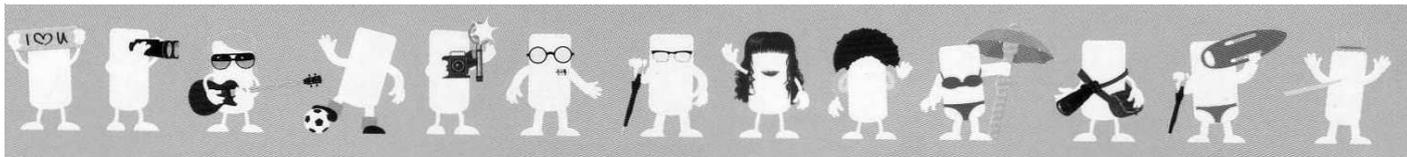
l'appel à projets. En 2012, un seul mot d'ordre : « Passez au durable, ça marche ! », un seul thème **Changeons nos comportements !**

*Extrait du site :
semainedudeveloppementdurable.gouv.fr*

À SAVOIR. De plus en plus de citoyens se familiarisent avec la question du développement durable, cependant les comportements qui s'inscrivent dans la démarche du développement durable n'évoluent pas pour autant ...

Alors on fait quoi ?!

L'écocitoyenne attitude



Les dates de « La semaine du développement durable » sont définies par le ministère du développement durable soit du 1^{er} au 7 avril. Afin de permettre aux citoyens d'y participer, le choix du samedi 7 avril a été privilégié par la petite équipe de la commission environnement de Gauriac.

Ainsi ... tout comme l'année dernière une trentaine de personnes et **pas seulement des gauriacais**, s'est retrouvée pour **embellir des sites de la commune**.

EN EFFET, S'INTÉRESSER, SE SENTIR RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT N'EST PAS RÉSERVÉ AUX HABITANTS DE LA COMMUNE, CELA NOUS CONCERNE TOUS !

Trois sites ont fait l'objet d'un embellissement

Le **lavoir** où ont été plantés : un millepertuis (*Hypericum*) et un cognassier du Japon (*Chaenomeles*)

L'**église** où ont été plantés : un abelia, un genêt (*Cytisus*), un forsythia, un tulipier (*Magnolia*).

Puis le **Port de Roque de Thau** avec un buddleia (arbre à papillons), et une bande de bulbes : jonquilles, et narcisses.

Le créatif et le culturel étaient au rendez vous : en effet des participants nous ont partagé une page d'histoire quant à l'utilité de ce lieu dans la cité.

Cette opération avait pour but la protection de notre environnement, mais aussi partager un moment de convivialité. Permettre aux participants de se rencontrer, de mieux se connaître, alors qu'ils sont impliqués à différents niveaux (associatif, économique, politique, ...) sur la commune.

Comme l'année dernière, la matinée s'est clôturée par un pique nique à la maison du peintre.

Une partie de l'équipe avant le départ



Association communale de chasse agréée



**Bernard
MONNET
nous
a quittés**

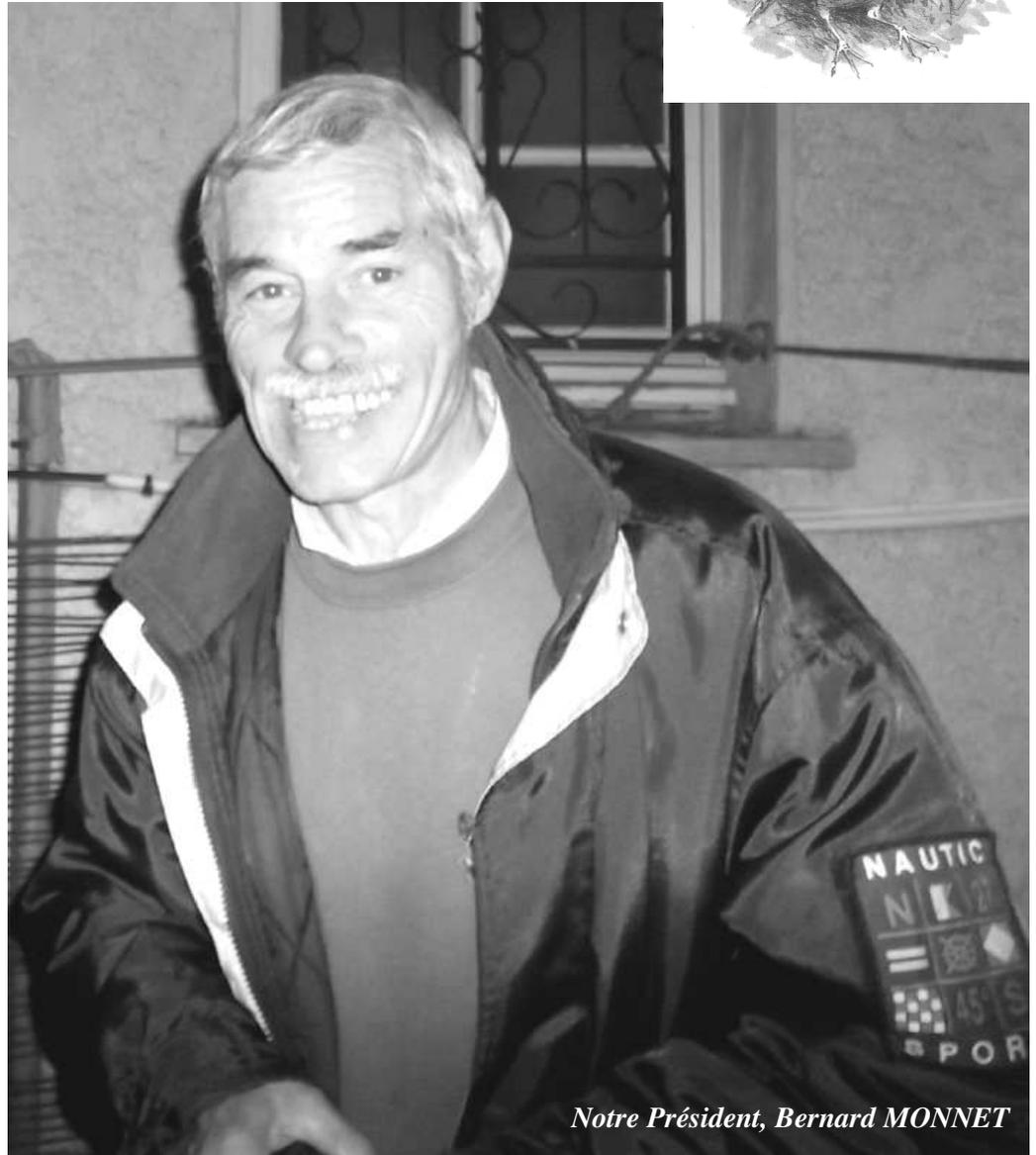
Au moment d'écrire ces lignes, notre émotion est grande, car nous venons d'apprendre le décès de notre Ami et Président : Bernard MONNET.

Aucun mot ne pourrait exprimer toute la peine que nous ressentons.

M. MONNET a passé dix années à la Présidence de l'Acca de Gauriac. Il savait rassembler et diriger pour faire en sorte que notre association soit un modèle. Son engagement était sans commune mesure.

Toutes nos pensées accompagnent sa famille.

Le Vice-Président
Bernard CHERY



Notre Président, Bernard MONNET

Sanglier

Malgré notre détermination, dans la lutte contre l'invasion des sangliers, nous n'en avons pas prélevé autant que prévu.

Encore une fois, il s'agit d'une espèce redoutable d'intelligence, contrairement aux idées reçues. Il sait s'adapter et nous fausser compagnie juste à temps.

Mais nous continuerons nos efforts...

Repas

Encore une fois vous avez été nombreux à nous faire confiance pour notre repas annuel. Dès l'apéritif, nos convives se détendaient avec un punch « maison » et les discussions furent animées. Le repas ne fut pas en reste avec des plats très appréciés.

Notre traiteur s'est surpassé avec un sanglier en sauce braconnière très réussi. Le rôti de veau sauce bourgeoise qui suivait, était du même calibre. Un repas 2012 remarquable.

Internet

Vous pouvez, désormais, correspondre avec nous par mail à l'adresse suivante :
accagauriac@gmail.com

Contact

Dans cette période de transition, en cas de problème, vous pouvez contacter notre Vice-président, Bernard CHERY aux numéros suivants :
05 57 64 81 02
06 23 70 36 22.

4^e expo des artistes Gauriacais et de leurs amis

Du 14 au 28 avril
Salle du conseil municipal à la mairie

Peinture, sculpture et arts plastiques

Le lundi de 15 h 30 à 19 h 00,
Le mardi, le jeudi, le vendredi de 9 h à 12 h 30

Haute-Gironde Image Numérique Exposition Estuaire d'or

Du 25 avril au 6 mai

Salle de la Poudrière à la citadelle de Blaye

Du lundi au vendredi de 15h à 19h

Les samedis et dimanches de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00

Vernissage le vendredi 25 avril à 18h30

Exposition proposée par le conservatoire de l'estuaire de la Gironde dans le cadre des rencontres estuariennes 2012.

Tour cycliste international de Gironde

Dimanche 27 mai

Au cours de la 2^e étape le peloton passera à Gauriac aux environs de 15h20 dans le sens BAYON – VILLENEUVE.

Les coureurs disputeront devant la Gabare une prime de 60 € offerte par la municipalité.

Instinctive Défense System Stage d'initiation gratuit

Samedi 28 avril de 14h à 17h30 à La Gabare

Tenue de sport et chaussures de tennis nécessaires.

Les entraînements réguliers ont lieu tous les vendredis de 18h à 19h30 au gymnase.

Cotisations : 22 €/mois pour les adultes - 19 €/mois pour 12 à 18 ans et les personnes sans emploi.

Pierre Legros



Écho des Parents Ciné-goûter

Mardi 29 Mai
de 17h à 18h45 à La Gabare
Billy Elliot



Un fils de mineur se découvre une passion pour la danse. Une belle comédie sociale tirée d'une histoire vraie...

Mercredi 30 Mai
de 10h à 11h30 à La Gabare
Arrietty



Dans la banlieue de Tokyo, sous le plancher d'une vieille maison perdue au cœur d'un immense jardin, la minuscule Arrietty vit en secret...

Enfants : entrée + goûter = 2€
Accompagnants : entrée = 1€

Venez nombreux. Ces manifestations aident l'écho des parents à financer les sorties scolaires de vos enfants.

Solution du jeu

de Bernard CHERY

1. IMPERFECTIONS ; 2 ION ; 3 BEN ; 4
SOUPLES ; 5 FIACRES ; 6 CORDAGE ;
7 INFÉRIEUR ; 8 BOUTEILLE ; 9
NIECE ; 10 ÉTRAI ; 11 ARISTOTE ; 12
BOUTS ; 13 NAISSANCE ; 14 PASTOU-
REAU

Comité des fêtes
Fête Locale
 8, 9 et 10 juin

Au programme cette année :

Vendredi 08 juin : marché nocturne

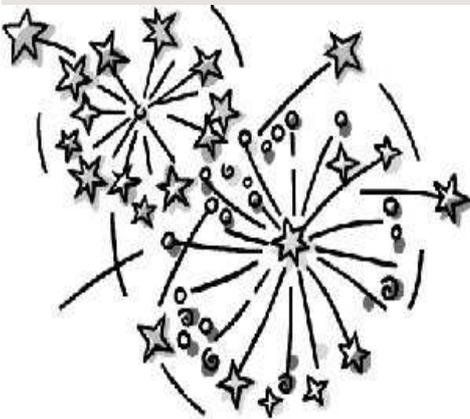
Samedi 09 juin : concours amateur de pétanque l'après-midi

Et pour la soirée, sardinade géante, grand feu d'artifice, retraite aux flambeaux avec la fanfare et soirée dansante

Dimanche 10 juin : Vide grenier

Et bien sûr présence de la fête foraine tout au long du week-end.

Nous vous attendons nombreux.....



Bordeaux
longskate club
Comité des fêtes

**Descente
 longskate
 du Rigalet**

**Épreuve du
 championnat de France**
 23 et 24 juin



VTT Estuaire Club

Samedi 30 juin 2012

**Trophée Régional
 des Jeunes Vététistes**



Chaque année, plusieurs TRJV sont organisés à travers l'Aquitaine. Depuis 2008, le VTT Gauriac organise un TRJV, toujours avec beaucoup de succès. Une journée 100% VTT attend, les jeunes vététistes d'Aquitaine. Au programme cross-country et course d'orientation. Tout spécialement adressé aux jeunes, ce format d'épreuve leur permet d'en découdre sur leur VTT. Le Vététiste le plus complet l'emporte.

Les jeunes du VTT Gauriac y sont de plus en plus accros, tous les ingrédients étant mixés pour passer une excellente journée entre copains. De grands moments en perspective.

Dimanche 1^{er} juillet 2012

**Championnat Aquitaine
 Cross-country FFC**

À l'occasion des 20 ans de la création du VTT Estuaire Club de Gauriac, un retour à l'essence même de l'origine du club : la pratique du cross-country. En organisant le championnat d'Aquitaine de cross-country, les pilotes de la région pourront se retrouver sur le site mythique du Mugron avec le retour de l'historique passerelle.

Samedi 1^{er} et dimanche 2 septembre

Coupe d'Aquitaine descente VTT

Depuis plusieurs années, sur le site du Mugron à Gauriac, le VTT Estuaire Club de Gauriac organise sur 2 jours une compétition qui rassemble les compétiteurs de toute l'Aquitaine.

Cette année, la Coupe d'Aquitaine de descente rassemblera de nombreux vététistes dès le samedi soir. En effet, les manches de qualification se dérouleront en nocturne, sur une piste éclairée.

Un nouveau tracé est en cours de réalisation.



◀◀◀ Suite de la dernière page

L'exemple en est particulièrement frappant lorsqu'il s'agit de la vente des récoltes ; même secret dans la fabrication du vin que dans sa vente. Pour qui connaît un peu la mentalité paysanne il est facile d'imaginer le jeu de surenchère, auquel chaque vigneron, peut se livrer lorsqu'il raconte à ses voisins les prix qui lui sont offerts pour ses vins exceptionnels. Le même jeu se répète avec le courtier qui, naturellement profite de ces luttes mesquines au mieux des intérêts du négociant. Ces petits propriétaires isolés, déjà désavantagés par la structure même des exploitations deviennent une proie facile à la spéculation lorsqu'ils aggravent leur condition naturelle déjà défavorable par des manœuvres enfantines.

Il résulte de cette mentalité une incapacité absolue de concevoir une union qui par une mise en commun franche et loyale des moyens et des

capacités de chacun pourrait pallier les difficultés naturelles. Avant guerre, il n'était pas question de syndicats agricoles dans la commune ; il a fallu les lois de Vichy pour imposer légalement cette institution. Mais il faut croire que cette expérience forcée ne convainc personne car dès la libération, le retour à la liberté vit sans doute un autre syndicat — l'habitude était prise — mais l'on peut constater aujourd'hui que les adhérents sont peu nombreux (moins de la moitié des propriétaires exploitants) et il suffit de causer à ceux qui n'en font pas partie, pour se persuader de l'hostilité qu'ils éprouvent contre une telle institution.

Telle sont, je crois, les principales caractéristiques du milieu viticole de la commune de Gauriac, comme des trois autres communes environnantes, groupées aujourd'hui en Coopérative. Nous avons signalé tous les inconvénients qui peuvent

découler d'une propriété morcelée à l'extrême, inconvénients aggravés encore lorsqu'il s'agit de la viticulture. À ces difficultés s'ajoutent celles d'un marché spéculatif absolument libre ou le nombre des intermédiaires empêche une rémunération suffisante du propriétaire.

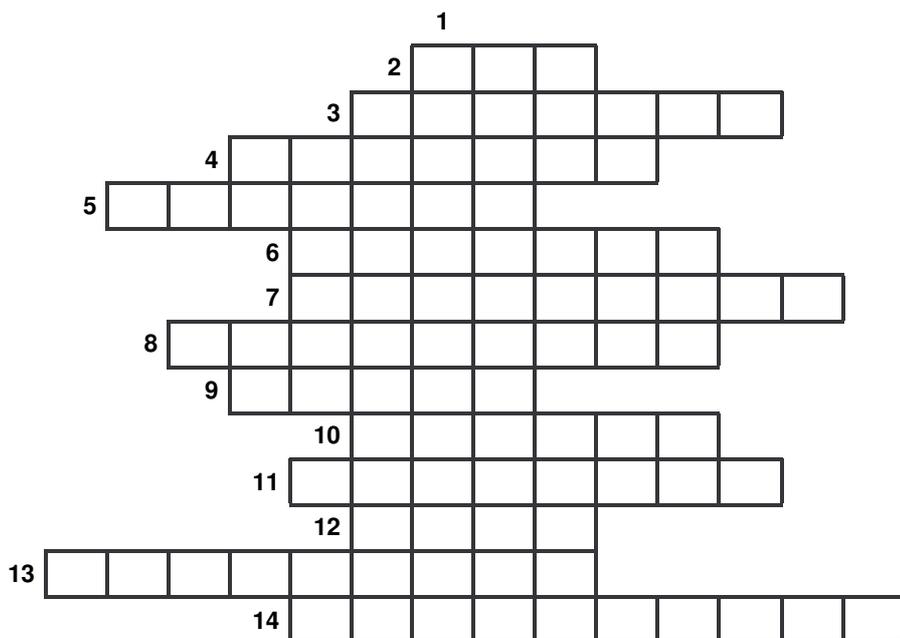
Tous ces individus ayant à se débattre au milieu de multiples difficultés, font preuve de persévérance et d'un esprit d'initiative indéniables lorsqu'il s'agit de leur exploitation particulière, mais leur tournure d'esprit, louable et utile dans ce cas, les empêche aussi d'avoir une conception large et claire de l'intérêt général ; il en résulte un malaise profond qui ne fait qu'aggraver leur situation.

Et pourtant, dans un tel milieu, la coopération a pu prendre naissance et se développer. Pourquoi et comment ? Quels en sont les résultats ? Ce sont les questions qui restent à résoudre.

À SUIVRE...

Le jeu

de Bernard CHERY
Solutions en page 18



Définitions

- 1- Défaut ; 2- Particule ; 3- Cul de sac ; 4- Flexibles ; 5- Voitures attelées ; 6- Câble ; 7- Plus bas ; 8- Flacon ; 9- Parentes ; 10- Allongei ; 11- Philosophe grec ; 12- Cordage marin ; 13- Apparition ; 14- Petit berger

Un truc bidon : l'essence

En 1855 un américain, un certain SILLIMAN entreprit de déterminer la composition exacte du pétrole. Après bien des expériences de distillations, il réussit à isoler le goudron. Puis il parvint à séparer l'huile lubrifiante, le naphte, les solvants, et enfin l'essence, qui fut utilisée comme détachant.

On considérait alors que cela n'avait guère d'intérêt.

Drôle non ?

Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr

Rions un peu

Dans une petite ville, un type installe un commerce : vente d'armes et de cors de chasse.

— Vous pensez que ça va marcher ?

— Oh oui ! À chaque fois que je vendrai un cor de chasse, dans les jours qui suivront, je vendrai un fusil à un voisin proche.

Recettes d'ici...

Proposées par Jeannine POUILHE

Le gigot 2 haricots

Piquer le gigot de 2 ou 3 gousses d'ail coupées en longueur, l'enduire largement d'huile et mettre dans un grand plat à four avec quelques cuillères a soupe d'eau.

Enfourner à four chaud, 210°C (thermostat 7 ou 8) et saisir 15 min de chaque côté. Lorsque le gigot est doré dessus et dessous, baisser la température à 200°C (thermostat 6) et poursuivre la cuisson 40 min en arrosant régulièrement. Saler et poivrer la viande à mi-cuisson. En fin de cuisson laisser reposer la viande au moins une dizaine de minutes avant de la découper et déglacez le plat.

Servez ce gigot avec des haricots verts au beurre et des flageolets.

Les crêpes Suzette

Pâte à crêpe

250g de farine ; 175g de sucre semoule ; 4 œufs ; 1 pincée de sel ; 3cuillères à soupe de sucre vanillé ; 1 cuillerée à soupe de Cointreau ; une cuillerée à soupe de rhum ; 2 cuillères à soupe d'huile ; 75 cL de lait

Verser la farine, le sucre et le sel dans un saladier. Faire un puits et mélanger les œufs battus. Rajouter ensuite doucement le lait tout en remuant. Incorporer enfin le reste des ingrédients et laisser reposer la pâte pendant une heure avant cuisson.

Sauce au miel

2 oranges ; 3 cuillères à soupe de miel ; 1 cuillère à soupe de sucre ; 50 g de beurre

Verser le jus d'orange, le sucre et le miel dans une petite casserole. Les faire cuire jusqu'à consistance sirupeuse. Après un léger refroidissement à 45°C, incorporer le beurre pommade en mélangeant au fouet.

Orange confite

1 orange ; 100 g de sucre

Verser le sucre dans une casserole couvrir d'eau et porter à ébullition. Laver et couper l'orange en tranches de 2mm environ et les faire confire dans le sirop une dizaine de minutes. Laisser refroidir.

Montage. Plier les crêpes en 4, glisser dans chacune 1 tranche d'orange et servir avec la sauce.

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Avril

- 14 au 28** 4^e expo des artistes Gauriacais - Mairie
Dimanche 15 Journée verte de printemps
Dimanche 22 Élection présidentielle - Premier tour
24/4 au 5 mai Expo photo « Estuaire d'Or »
 Lundi 16 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
 24 & 25 Ludothèque à La Gabare - alassodesjeux.free.fr
 28 & 29 Fête de l'asperge du blayais à Etauliers
Samedi 28 Stage de self défense
 Lundi 30 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes

Mai

- Jusqu'au 5** Expo photo « Estuaire d'Or »
 Samedi 5 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
 Samedi 5 Concours de belote - La Gabare 14h00
Dimanche 6 Élection présidentielle - Deuxième tour
 Mardi 8 Cérémonie au Monument aux morts à 11h30
 Vendredi 11 Marché nocturne avec le groupe Sam (Bistrot)
 12 & 13 Portes ouvertes dans les Côtes de Bourg
 12 & 13 Rassemblement motos (sous réserve)
 Lundi 14 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
 Samedi 26 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
Dimanche 27 Tour cycliste international de Gironde
 22 & 23 Ludothèque à La Gabare - alassodesjeux.free.fr
 Samedi 19 Nuit des musées

Juin

- Samedi 2 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
 Samedi 2 Concours de belote - La Gabare 14h00
 Vendredi 8 Le Bistrot fête son anniversaire bandas, grillades
8, 9, 10 Fête Locale (Comité des fêtes)
Samedi 9 Basket - Tournoi benjamins au gymnase
 Lundi 11 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
 Dimanche 10 Élections législatives - Premier tour
 Samedi 16 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
Dimanche 17 Élections législatives - Deuxième tour
 Samedi 23 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
23 & 24 Descente skate au Rigale
 Épreuve du championnat de France
 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
 Lundi 25 Ludothèque à La Gabare - alassodesjeux.free.fr
 26 & 27 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
 Samedi 30 Trophée Régional des Jeunes Vététistes

Juillet

- Dimanche 1** Championnat Aquitaine Cross-country FFC
 Samedi 7 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
 Lundi 9 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
 12 au 15 Jumping de Blaye
 Samedi 14 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00

Historique de la cave coopérative du Bourgeois

M. Vergoz

En 1946, M. Vergoz, qui habite aujourd'hui Sainte Maxime, rédigea un mémoire sur la cave coopérative de Gauriac pour son entrée à l'École nationale de la France d'outremer. Commencée avec le numéro 88 du Journal de Gauriac la publication de ce travail se poursuit.

1. Le milieu naturel

6. Le problème humain

La coopération en viticulture rencontre des obstacles qui n'existent pas pour les autres branches de la production agricole. Ces obstacles tiennent avant tout à l'indépendance et à l'individualisme du vigneron, plus accentués que chez tout autre paysan français. L'exemple de la commune de Gauriac est typique.

En premier lieu, la disposition même de l'agglomération incite peu à un esprit de communauté villageoise très poussé dans certaines de nos régions. Ici, pas de grandes places communales où le soir, à la débauche, les paysans se rencontrent et discutent ; la disposition des sept « villages » isolés peut expliquer en partie cette particularité et il semble qu'il faille chercher surtout les raisons de cette mentalité peu sociable dans le genre de vie même que crée le milieu viticole.

La culture de la vigne est un travail extrêmement minutieux, qui demande pendant les douze mois de l'année un labeur continu. Dès la fin des vendanges, de nouveau, hommes, femmes et enfants parcourent les rangs de vigne et ceci sans interruption jusqu'au mois d'août. Toujours l'attention du vigneron est en éveil, une faute peut se payer lourdement et compromettre toute une récolte. À chaque instant les résultats obtenus sont tangibles ; lorsque l'on se promène le long de la route nationale (*devenue la départementale 669 NDLR*), chacun peut constater l'état du vignoble ; c'est une véritable sa-

tisfaction pour le propriétaire de voir ses vignes bien entretenues, taillées régulièrement, sans qu'aucune trace de maladie vienne en altérer l'air de prospérité. Vient ensuite la période des vendanges ; du choix de la date dépend en partie la qualité des vins obtenus. Mais c'est surtout pendant la vinification que chacun prend alors conscience de sa véritable personnalité ; ce n'est pas du vin que l'on fait mais « son vin », celui que deux mois plus tard on fera goûter à ses amis avec un bon sourire et un air malin qui en disent long sur l'orgueil du résultat obtenu.

Plus que dans aucune autre culture la personnalité de l'exploitant est toujours en éveil ; dans une région de vin de qualité comme celle de la commune de Gauriac où l'exposition très diversifiée des parcelles de vigne permet d'obtenir une gamme de produits extrêmement variés chacun a une véritable fierté de son vin. C'est un travail d'artiste et non de manoeuvre ; il semble que l'on doive avant tout s'en féliciter puisque la joie de la création donne à tous l'amour du travail.

Si l'on vient à parler de Coopérative, la réaction est vive : « Mais alors ce n'est plus mon vin que j'obtiendrai... Je ne veux pas mélanger ma récolte avec celle des autres ». L'argument est fort, et, j'avoue qu'il n'est pas facile de le contredire. La répulsion est grande pour le vigneron lorsqu'on lui demande de mélanger ses raisins dans un cuvier commun avec ceux de tous les autres exploitants, car alors on lui enlève toute la joie d'une œuvre créatrice et personnelle. C'est la psychologie de tous que l'on heurte de front : leur

individualisme et leur indépendance.

C'est un problème qui ne doit pas être traité à la légère, car s'il est encore aujourd'hui une branche de l'activité humaine où des hommes ont la fierté de leur travail, la joie du créateur, il semble qu'il y ait là un capital précieux que l'on peut hésiter à détruire. Il y a peu de labeur de nos jours où la personnalité du travailleur puisse encore s'affirmer et où le seul but poursuivi n'est pas, en fin de compte, que la recherche d'un profit immédiat. Si la Coopérative enlève brusquement au vigneron ce moteur puissant de son activité en lui proposant seulement un meilleur rendement économique ne risque-t-elle pas de transformer des hommes aimant leur travail en de simples manoeuvres peinant parce qu'il le faut mais ne trouvant aucune joie personnelle dans l'effort ? C'est le problème qui reste à résoudre et la Coopérative ne peut réussir que si elle remplace un idéal par un autre ; mais seulement à cette condition.

Pendant à cet aspect heureux de l'individualisme viennent se superposer des inconvénients qui doivent être pris en considération. Il est bien d'aimer son travail et de vouloir obtenir un résultat personnel dont on puisse être satisfait, mais il ne faut pas que cet état d'esprit aboutisse à un égoïsme étroit qui lutte contre l'intérêt général. C'est malheureusement ce qui se produit.

La vie communale est ici complètement inconnue, et chacun s'obstine à vivre dans un cercle familial très étroit on se refuse à vouloir prendre conscience de la solidarité qui doit logiquement être l'aboutissement d'une vie communale.

Les manifestations d'un tel état d'esprit sont nombreuses ; l'entraide est ici peu connue dès que les intérêts personnels sont en jeu, et souvent la compétition entre propriétaires, normale si elle est franche et loyale, aboutit à des coteries peu louables.

Suite page 20 ►►►